

DEMANDE POUR RÉDIGER UN EXAMEN DE CERTIFICATION

- Veuillez lire attentivement les exigences ci-dessous pour rédiger un examen de certification ACVM. N'hésitez pas à communiquer avec nous afin d'obtenir des éclaircissements si nécessaire.
- Ce formulaire fait 3 pages. Veuillez le compléter à l'ordinateur ou à la main lisiblement. Ce formulaire doit être rempli dans son intégralité, **signé par le candidat et son superviseur à la page 3**, et soumis à l'ACVM **au moins 15 jours avant la date prévue pour l'examen**.
- Inscrivez votre nom légal. La manière dont votre nom est inscrit sur ce formulaire sera la manière dont vos informations seront entrées dans la base de données de l'ACVM et comment votre nom apparaîtra sur votre certificat. Lorsque vous contacterez l'ACVM au sujet de votre certification, ce nom indiquera comment vous êtes référencé dans tous les fichiers et enregistrements de l'ACVM.
- Inscrivez votre adresse postale physique et les coordonnées que vous souhaitez que l'ACVM utilise pour vous contacter concernant des informations sur votre certification et vos renouvellements.
- **Important:** Si les coordonnées pour vous joindre changent après votre certification, il est de votre responsabilité d'en informer immédiatement l'ACVM. Si nous ne disposons pas de renseignements à jour, vous risquez de ne pas recevoir des informations importantes concernant vos renouvellements et ainsi perdre votre certification.
- Merci de retourner en pièce jointe d'un courriel sans tarder à :
M. Ken Keith, Directeur exécutif
director@cmva.com
Information: 416 622-1170

SECTION A – EXIGENCES POUR RÉDIGER UN EXAMEN DE CERTIFICATION ACVM

1. L'ACVM se conforme à la norme internationale ISO 18436-2:2014 *Surveillance et diagnostic d'état des machines – Exigences relatives à la qualification et à l'évaluation du personnel – Partie 2: Surveillance des vibrations et diagnostic d'état des machines* dans le cadre de son processus de certification en vibration.
 - 1.1. **Exigences de formation**
Cette norme stipule, dans sa section 5.3.1, que : « *pour être éligibles à poser une candidature à l'examen, les candidats doivent fournir une preuve documentaire de réussite de la formation formelle basée sur l'Annexe de la norme Exigences des cours de formation* ».
 - 1.2. **Exigences d'expérience pratique**
Cette norme stipule, dans sa section 5.4, que : « *pour être éligibles à l'examen, les candidats doivent fournir à l'organisme de certification (ACVM) une preuve d'expérience dans le domaine de la surveillance conditionnelle et du diagnostic des machines par analyse de vibration* ».
 - 1.3. **Confidentialité du contenu de l'examen**
Il est entendu et attesté par le demandeur qu'il maintiendra l'intégrité du contenu de l'examen et ne révélera aucun renseignement à ce sujet à quiconque.
2. **Prérequis**
Cette norme stipule, dans sa section 5.4, que : « *la certification d'une personne à la Catégorie III ou à la Catégorie IV requiert une certification préalable à la catégorie du niveau inférieur à celui visé.* » En raison du nombre minimum d'heures de formation requis par la norme (tableau ci-dessous), de nombreux candidats seront tenus de se certifier à la Catégorie I avant de rédiger l'examen de catégorie II. Cette exigence peut être levée si le candidat répond aux critères sous la rubrique 4. *Entrée directe à la Catégorie II.*
3. **Formation et expérience requises**
Vous trouverez ci-dessous le nombre minimum d'heures de formation formelle requises en analyse de vibrations et de mois d'expérience requis en surveillance et diagnostic de la condition de vibration des machines pour pouvoir prétendre à un examen. Pour rédiger un examen de certification, les candidats doivent avoir suivi avec succès une formation formelle (dispensée par un organisme de formation conforme à la norme ISO 18436-3), basée sur le corpus de connaissances de chaque catégorie.
4. **Entrée directe à la Catégorie II**
Un candidat peut ignorer l'examen et la certification pour la Catégorie I. Les candidats doivent tout de même satisfaire aux exigences pour la Catégorie II (68 heures de formation et un minimum de 18 mois d'expérience).

FORMATION ET EXPÉRIENCE MINIMUM REQUIS			NIVEAU INFÉRIEUR EXIGÉ	NOMBRE DE QUESTIONS À L'EXAMEN	NOTE DE PASSAGE
CATÉGORIE	FORMATION (HEURES)	EXPÉRIENCE (MOIS)			
I	30	6		60	70%
II	CAT I + 38 = 68	CAT I + 12 = 18		100	70%
III	CAT II + 38 = 106	CAT II + 18 = 36	II	100	70%
IV	CAT III + 64 = 170	CAT III + 24 = 60	III	60	70%

SECTION B – IDENTIFICATION DU CANDIDAT			
PRÉNOM		NOM	
L'ADRESSE SUIVANTE EST		RÉSIDENTIELLE	AFFAIRES
ADRESSE			
VILLE		PROVINCE	CODE POSTAL
PAYS DE RÉSIDENCE		PAYS DE CITOYENNETÉ	
MÊME QUE RÉSIDENCE OU			
EMPLOYEUR (NOM DE LA COMPAGNIE)			
TÉL. MOBILE		TÉL. RÉSIDENCE	TÉL. PROFESSIONNEL
COURRIEL			
(SVP UTILISER UNE ADRESSE COURRIEL À LAQUELLE VOUS AUREZ ACCÈS LE JOUR DE L'EXAMEN)			
SECTION C – CERTIFICATION D'ANALYSTE EN VIBRATION COURANTE, SI APPLICABLE			
COMPLÉTER SEULEMENT SI VOUS POSSÉDEZ UN CERTIFICAT D'ANALYSTE EN VIBRATION			
COCHER SEULEMENT LE NIVEAU COURANT		NO. DE CERTIFICAT	
CAT I	CAT II	CAT III	CAT IV
ORGANISME DE CERTIFICATION		DATE D'EXPIRATION DU CERTIFICAT	
SECTION D – À PROPOS DU NIVEAU DE CERTIFICATION POUR LEQUEL VOUS POSEZ VOTRE CANDIDATURE			
NIVEAU VISÉ PAR CETTE DEMANDE (COCHER UN SEUL NIVEAU)		LANGUE DE L'EXAMEN :	S'AGIT-IL D'UNE REPRISE?
CAT I	CAT II	CAT III	CAT IV
DATE PROPOSÉE POUR L'EXAMEN :		ANGLAIS	FRANÇAIS
		OUI	NON
LIEU PROPOSÉ POUR L'EXAMEN			
<p>ACCOMMODEMENTS SPÉCIAUX : Les politiques de l'ACVM prévoient des accommodements raisonnables pour les candidats ayant des besoins particuliers. Pour ce faire, nous devons connaître les besoins à l'avance. Si vous avez des besoins spéciaux (déficience visuelle, dyslexie, aménagements pour handicapés, etc.), indiquez-les ici et l'ACVM fera de son mieux pour prendre les mesures nécessaires et raisonnables. En cas d'altération de vos capacités (dyslexie, etc.) et lors de la demande de modification / accommodement, un professionnel de la santé agréé devra procéder à une vérification avant de fournir l'hébergement demandé. Veuillez noter que des frais supplémentaires pourraient être exigés.</p>			
SECTION E - SCOLARITÉ ET FORMATION			
INDIQUEZ VOTRE NIVEAU DE SCOLARITÉ LE PLUS ÉLEVÉ			
NOM DE L'INSTITUTION		DIPLÔME OBTENU	
FORMATION REQUISE POUR LA CERTIFICATION EN ANALYSE DE VIBRATION SELON ISO 18436-2			
INDIQUEZ LA FORMATION FORMELLE EN VIBRATION QUE VOUS AVEZ COMPLÉTÉE. SI VOUS PLANIFIEZ SUIVRE UN COURS AVANT VOTRE EXAMEN, MERCI DE L'INDIQUER, AVEC LA DATE.			
COURS	HEURES DE FORMATION	DATE (JJ / MM / AAAA)	ORGANISME DE FORMATION
NOMBRE TOTAL DES HEURES DE FORMATION			
SECTION F – EXPÉRIENCE EN ANALYSE DE VIBRATION			
<p>EXPÉRIENCE REQUISE POUR LA CERTIFICATION EN ANALYSE DE VIBRATION SELON ISO 18436-2. INDIQUEZ CI-DESSOUS L'EXPÉRIENCE TOTALE EN ANALYSE DE VIBRATION ET EN SURVEILLANCE CONDITIONNELLE QUE VOUS POSSÉDEZ POUR VOUS QUALIFIER À RÉDIGER L'EXAMEN POUR LEQUEL VOUS EFFECTUEZ CETTE DEMANDE. IL S'AGIT DE VOTRE EXPÉRIENCE CUMULATIVE TOTALE EN ANALYSE DE VIBRATION ET SURVEILLANCE CONDITIONNELLE, MAIS PAS DANS LES TECHNOLOGIES AFFILIÉES (P. EX. ALIGNEMENT, THERMOGRAPHIE, ETC.).</p>			
SVP indiquer le nombre de mois d'expérience que vous comptez en analyse de vibration :		MOIS	
SECTION G - CONNAISSANCES DES MACHINES (facultatif)			
LA NORME ISO 18436-2 RECONNAIT LA VALEUR DE LA CONNAISSANCE DES MACHINES. INDIQUEZ TOUTE FORMATION FORMELLE QUE VOUS AVEZ REÇUE EN MACHINERIE.			
COURS	HEURES DE FORMATION	DATE (JJ / MM / AAAA)	ORGANISME DE FORMATION
NOMBRE TOTAL DES HEURES DE FORMATION			

SECTION H – ATTESTATION ET CODE DE DÉONTOLOGIE

5. ATTESTATION:

Afin de vous qualifier pour rédiger un examen de certification, vous devez accepter les termes et conditions suivantes, et attester de l'exactitude des informations fournies sur cette demande:

Je suis d'accord avec les termes et conditions du programme de certification de l'ACVM et accepte:

- a) de me conformer aux dispositions pertinentes du programme de certification;
- b) de faire des déclarations en matière de certification uniquement en accord avec la portée pour laquelle la certification a été accordée;
- c) de ne pas utiliser la certification de telle manière à discréditer l'organisme de certification, et de ne pas faire de déclaration au sujet de la certification que l'organisme de certification peut considérer trompeuse ou non autorisée;
- d) de cesser l'utilisation de toutes les demandes de certification qui contiennent toute référence à l'organisme de certification en cas de suspension ou de retrait de la certification, et de restituer tous les certificats émis par l'organisme de certification;
- e) de ne pas utiliser le certificat d'une manière trompeuse;
- f) de fournir les informations nécessaires demandées par l'ACVM pour l'évaluation de cette demande; et,
- g) d'adhérer au Code de déontologie de l'ACVM.

6. CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ACVM

Les individus certifiés selon cette partie de la norme ISO 18436 reconnaissent les préceptes de l'intégrité personnelle et de compétence professionnelle conformément aux principes internationaux. Par conséquent, les individus certifiés

- a) doivent exercer leurs fonctions professionnelles en tenant dument compte de l'environnement physique et de la sécurité, de la santé et du bien-être du public;
- b) doivent entreprendre seulement les mesures et les analyses pour lesquelles ils sont compétents en vertu de leur formation et de leur expérience et, lorsque cela est justifié, retenir les services de ou référer à des spécialistes qualifiés requis leur permettant de mener à bien leur mission;
- c) doivent se comporter d'une manière responsable et adopter des pratiques commerciales justes et équitables dans le traitement des collègues, des clients et des associés;
- d) doivent protéger, dans toute la mesure du possible et en cohérence avec le bien-être public, toute information qui leur a été confiée par un employeur, un client, un collègue ou un membre du public;
- e) doivent s'abstenir de faire des déclarations injustifiées ou d'accomplir des actes contraires à l'éthique qui discréditeraient le programme de certification basé sur cette partie de la norme ISO 18436;
- f) doivent indiquer à l'employeur ou au client les conséquences néfastes qui pourraient résulter d'un rejet de leur jugement technique par une autorité non technique;
- g) doivent éviter les conflits d'intérêts avec un employeur ou un client et, si de tels conflits devaient survenir dans l'exécution des travaux, informer des circonstances les personnes concernées, sans délai, et s'efforcent de conserver leurs compétences en mettant à jour, au besoin, leurs connaissances techniques pour effectuer correctement les techniques de mesure et d'analyse en surveillance conditionnelle.

AUTORISATION DE PUBLICATION

L'ACVM A POUR POLITIQUE DE PUBLIER LES NOMS DE TOUS LES ANALYSTES DE VIBRATION CERTIFIÉS SUR LE SITE WEB DE L'ACVM. LES NOMS SONT PUBLIÉS UNIQUEMENT SUITE À LA RÉUSSITE D'UN EXAMEN DE CERTIFICATION DE L'ACVM. LES NOMS DES CANDIDATS AYANT ÉCHOUÉ NE SONT PAS PUBLIÉS.

J'AUTORISE LA PUBLICATION DE MON NOM (VOUS DEVEZ COCHER UNE CASE)

OUI

NON

PHOTOGRAPHIE AUX FINS D'IDENTIFICATION: LORS DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION, VOUS DEVREZ PRÉSENTER AU SURVEILLANT D'EXAMEN UNE PIÈCE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO ÉMISE PAR LE GOUVERNEMENT AVANT DE RECEVOIR VOTRE EXAMEN. LES PIÈCES ACCEPTABLES SONT : PERMIS DE CONDUIRE, PIÈCE D'IDENTITÉ ÉMISE PAR LE GOUVERNEMENT AVEC PHOTO ET/OU PASSEPORT.

ATTESTATION

ATTESTATION DU CANDIDAT À L'EXAMEN

Je comprends que le certificat délivré est la propriété de l'ACVM et qu'il peut être révoqué pour violation des termes et conditions de l'ACVM ou du Code de déontologie de l'ACVM.

Je comprends qu'à l'échéance de mon certificat, il est de ma seule responsabilité de soumettre une demande de renouvellement et la preuve documentée requise dans le délai approprié tel que défini par l'ACVM, que je sois ou non informé par l'ACVM.

Les informations fournies sur cette demande sont véridiques, exactes et complètes, au meilleur de ma connaissance. En outre, je suis prêt à fournir en temps opportun tout élément de preuve supplémentaire demandé par l'ACVM, en appui à l'information fournie dans ce formulaire. Je comprends que la falsification d'information pourrait entraîner la perte de ma certification.

NOM EN LETTRES MOULÉES

SIGNATURE

DATE DE SIGNATURE (JJ / MM / AAAA)

ATTESTATION DU SUPERVISEUR DU CANDIDAT À L'EXAMEN

NOM EN LETTRES MOULÉES

SIGNATURE

DATE DE SIGNATURE (JJ / MM / AAAA)